Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 6.0

2024-09-26 800001001084 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Poly Alpha Olefin 6

Code du produit : X1750

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur **Shell Chemicals Canada**

> PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone 1-855-697-4355

Téléfax 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Intermédiaire chimique. Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

N'est pas classé comme un danger physique selon les critères

du SGH.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les cri-

tères du SGH.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

6.0 2024-09-26 800001001084 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

Conseils de prudence : Prévention:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Non classé inflammable mais peut brûler.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Shell Poly Alpha Olefin 6 68037-01-4

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
Polyalphaoléfine	68037-01-4	100

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une Conseils généraux

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer. Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Protection pour les secouristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

 Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

Rester au vent et hors des zones basses.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Eloigner les animaux de la végétation contaminée.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres movens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol

contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

risques.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger Eviter un contact avec la peau.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques (<= 10 m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution, dans une

zone bien ventilée.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

éviter le contact : Agents oxydants forts.

Transfert de Produit : Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Se

reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Conditions de stockage

sures

: Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Autres données : Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environne-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

ment

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée, à l'abri de la lumière du soleil et à l'écart de toutes sources d'inflamma-

tion et de chaleur.

Atmosphère d'azote recommandée.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s)

: Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de composants possédant de valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre tech- : Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouil-

6 / 17 800001001084 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

nique

lard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air. Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.

En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler

le produit.

Protection des mains Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

: Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du corps

Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux

substances chimiques.

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation.

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide à température ambiante.

Couleur : Clair incolore

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 235 °C / 455 °F

Point d'éclair : 218 °C / 424 °F

Méthode: IP 34

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: Non applicable

Pression de vapeur : < 0.1 hPa (20 °C / 68 °F)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.826 (15 °C / 59 °F)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 826 kg/m3 (15 °C / 59 °F)Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

9 / 17 800001001084 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

: 343 °C / 649 °F

Température de décomposi-

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 30.5 mm2/s (40 °C / 104 °F)

Méthode: ASTM D445

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Eviter un contact avec des acides minéraux ou de Lewis forts.

Doit être réagi avec des halogènes uniquement dans des conditions contrôlées. Les initiateurs radicalaires doivent être

évités.

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation. Eviter une exposition à l'air.

10 / 17 800001001084

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version Date de révision: 6.0

Numéro de la FDS: 2024-09-26 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

> produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiquë

Composants:

Polyalphaoléfine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Remarques: Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Polyalphaoléfine:

Remarques: Légère irritation oculaire.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

Insuffisant pour classer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Polyalphaoléfine:

Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Polyalphaoléfine:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Cancérogénicité

Composants:

Polyalphaoléfine:

Remarques: Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Polyalphaoléfine:

Effets sur la fertilité :

Remarques: N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Polyalphaoléfine:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Polyalphaoléfine:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

Polyalphaoléfine:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Composants:

Polyalphaoléfine:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les

produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

Polyalphaoléfine:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: Remarques: Non toxique dans la limite de la solubilité dans

l'eau:

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: Remarques: Non toxique dans la limite de la solubilité dans

l'eau:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: Non toxique dans la limite de la solubilité dans

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les crusta-: Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

13 / 17 800001001084 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

cées(Toxicité chronique)

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Non toxique dans la limite de la solubilité dans

l'eau:

Persistance et dégradabilité

<u>Composants:</u> Polyalphaoléfine:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Polyalphaoléfine:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Mobilité dans le sol

Composants:

Polyalphaoléfine:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Autres effets néfastes

Composants:

Polyalphaoléfine:

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

14 / 17 800001001084 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 6.0 2024-09-26 800001001084 Date de dernière parution: 22.0

2024-09-26 800001001084 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

glementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Donnée non disponible
Type de bateau : Donnée non disponible
Nom du produit : Donnée non disponible

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version 6.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001001084

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

18.02.2005

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimigues coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Don-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Poly Alpha Olefin 6

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 6.0 2024-09-26 800001001084 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

18.02.2005

nées de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2024-09-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR